



AR Prefecture

210600912-20260622-2026_93-DE
Recu le 26/06/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Nice
Commune de Peille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2026

Délibération n°2026_93

Membres en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents :

Monsieur Cyril PIAZZA, Maire, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoint au Maire, M. Adrien ARSENTO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Myriam ALEXANDRE, Mme Julia RANGON, Mme Émilie ROSSI-PLAZA, Mme Claire JAKOBSEN, M. Florian LEGOFF, conseillers municipaux.

Ont donné procuration :

M. Serge CASTAN, Adjoint au Maire, à M. Adrien ARSENTO, conseiller municipal.
Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire, à M. François ALZIARI, Adjoint au Maire.
M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire, à Mme Christiane DELAIRE, Adjointe au Maire.
M. Christophe LERICHE, conseiller municipal, à Mme Émilie ROSSI-PLAZA, conseillère municipale.
M. Fabien ABBA, conseiller municipal, à Mme Nicole OUDINOT, conseillère municipale.
Mme Anaïs JANEL, conseillère municipale, à M. Cyril PIAZZA, Maire.
M. Damien SCANDOLA, conseiller municipal, à Mme Claire JAKOBSEN, conseillère municipale.

Absent excusé :

M. Matthieu DURBANO, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, conseillère municipale.

Objet de la délibération : Désignation des représentants de la commune au sein du Conservatoire Départemental de musique des Alpes-Maritimes (CAM06)

Rapporteur : M. François ALZIARI

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21 et suivants ;

Vu les statuts et le règlement intérieur du Conservatoire Départemental de musique des Alpes-Maritimes (CAM06) ;

AR Prefecture

006-210600912-20260622-2026_93-DE
Reçu le 26/06/2026

~~Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de~~ désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein des instances du CAM06 ;

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant afin de représenter la commune et de participer aux travaux de cette instance ;

Considérant que Monsieur Cyril PIAZZA, Maire, s'est porté candidat pour être délégué titulaire et que Monsieur François ALZIARI, Adjoint au Maire, s'est porté candidat pour être délégué suppléant ;

Après avoir procédé aux opérations de vote à main levée,

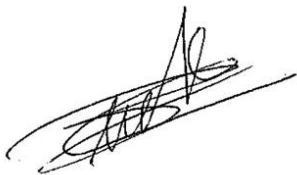
Le conseil municipal

À l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **DÉSIGNE** en qualité de représentant titulaire de la commune au sein du Conservatoire Départemental de musique des Alpes-Maritimes : M. Cyril PIAZZA,
- **DÉSIGNE** en qualité de représentant suppléant de la commune au sein du Conservatoire Départemental de musique des Alpes-Maritimes : M. François ALZIARI,
- **DIT** que les représentants ainsi désignés exerceront leur mandat conformément aux dispositions régissant le fonctionnement du Conservatoire Départemental des Alpes-Maritimes,
- **AUTORISE** le Maire à notifier la présente délibération à cet organisme concerné et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré en séance le 22 juin 2026

**La secrétaire de séance,
Mme Nicole OUDINOT**



**Le Maire,
M. Cyril PIAZZA**

